Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 059-215904665-20231208-D2023_12_07_07-DE

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du premier décembre deux mil vingt-trois, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le premier décembre deux mil vingt-trois.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie-Gaëtane DANION, Jean-Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN, Frédéric BERNABLE.

Présents en retard : Séverine FLAMENT rejoint l'assemblée à 19h55 donne pouvoir à Albertina MEIRE jusqu'à son arrivée ; Frédéric BERNABLE rejoint l'assemblée à 19h50 donne pouvoir à Laëtitia RENSKI jusqu'à son arrivée.

Absents : Éric LAURENT donne pouvoir à Philippe MATTON, Franck DENISE donne pouvoir à Marie-Gaëtane DANION.

Absent non excusé : --

Soit : 21 présents dont 2 retards avec pouvoir et 2 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2023-12-07/07 AMI Dynamisation centre bourg – Demande de subvention pour le projet de square artisanal

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D2023-04-13/14 *Sollicitation AMI de la Région pour la redynamisation du centre bourg – intention de développer le commerce local* le Conseil a entériné l'engagement de la commune dans la démarche.

Pont-à-Marcq fait partie des communes lauréates retenues par la Région Hauts-de-France pour la période 2023-2027.

L'intégralité des dispositions inhérentes à cet AMI sont en annexe n°4 Délibération n° 2022.02005 du Conseil Régional réuni le 9 décembre 2022.

Monsieur le Maire informe les membres présents que chaque demande de subvention transmise dans le cadre de cet AMI doit comporter les pièces reprises en annexe n°5 *Liste des pièces à joindre pour toutes demandes de subvention sur la plateforme d'Aides et Subventions*.

La commune doit fournir, pour chaque soumission, « La délibération portant sur le projet, mentionnant l'autorisation donnée au maire ou responsable légal pour solliciter les subventions ».

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 059-215904665-20231208-D2023_12_07_07-DE

La présente vise donc à honorer l'exigence administrative de la Région.

Le projet de création d'un square artisanal et commercial en cœur de ville a été acté par délibération du Conseil Municipal D2023-04-13/12 *Projet d'achat d'un bien immobilier : parcelle sise 124 rue Nationale.*

La commune s'est portée acquéreur d'une partie du bien afin d'y développer un projet visant plusieurs objectifs :

- Préserver une demeure ancienne que l'on peut qualifier de patrimoine remarquable, directement implantée non seulement au cœur du village mais aussi face à la Mairie,
- Sécuriser et favoriser les cheminements doux entre l'axe routier principal (Rue Nationale), l'espace CASADESUS et le collège Dolto,
- S'inscrire dans la limitation de la consommation foncière,
- Créer un square artisanal et commercial dédié aux producteurs locaux ;

Monsieur le Maire informe que les dépenses nécessaires, liées à ce projet de square artisanal, seront, sans présager de l'exercice budgétaire directement concerné, autorisées après avoir été prévues au Budget.

Monsieur le Maire rappelle enfin que selon les dispositions de l'AMI, la commune peut solliciter la participation de la région jusqu'au 31.12.2027.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Après examen de l'annexe et échanges en séance, Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir :

- L'autoriser à solliciter une subvention de la Région dans le cadre de l'AMI Centres-Villes Centres Bourgs pour ce projet de réhabilitation d'un corps de ferme pour la création d'un square artisanal et commercial et à signer tout document y afférent ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la sollicitation de cette subvention et autorisent le Maire.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 08/12/2023,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

VILLE de PONT-A-MARCQ (Nord) 59710